

Synthèse

Rechercher et traiter la source d'une pollution
et sa zone d'impact
Pourquoi et comment ?

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
infrastructures, transports et mer



des outils
pour agir
sites et sols pollués

Quels enseignements apportés par les cas réels ?

La réponse aux questions « pourquoi et comment »

- dans le contexte de gestion de chacun des cas en cause
- dans la mesure où les acteurs impliqués sont animés d'une volonté d'action/de gestion pour résoudre un problème et/ou améliorer une situation

ne pose pas de réelles difficultés méthodologiques...

...alors qu'essayer d'appliquer une succession d'actions pré-définies pose effectivement de réelles difficultés méthodologiques



Quels enseignements apportés par les cas réels ?

Une situation réelle, des enjeux réels : une gestion réelle et tangible...

- Les caractéristiques des eaux superficielles, des sols, du sous-sol, de la nappe
 - L'événement initiateur de la pollution (défaillance d'une mesure de prévention pour une installation en fonctionnement, pollution historique...)
 - Les dispositions constructives, les équipements concernés
- sont spécifiques à chaque site, l'approche et la gestion ne peut se faire qu'au cas par cas



des outils
pour agir
sites et sols pollués

Quels enseignements apportés par les cas réels ?

La proportionnalité des mesures/des moyens au regard des situations rencontrées et des moyens financiers disponibles : Mettre effectivement en œuvre ce qui est possible lorsque c'est possible

Ne pas négliger cependant la progressivité, le caractère itératif/évolutif de la démarche : au fur et à mesure de l'approfondissement des connaissances, le périmètre de la « zone source » et de « zone d'impact » s'affine ; ce qui pouvait paraître utopique à un moment donné peut s'avérer accessible ; inversement, ce qui pouvait sembler facile et évident peut s'avérer plus compliqué que prévu



Quels enseignements apportés par les cas réels ?

c'est la confrontation

- des résultats des diagnostics
- aux performances permises par les techniques de dépollution et de leurs coûts économiques

qui permet de délimiter ce qui va pouvoir être traité...et qui permet une action concrète.

Cette action peut être jugée insuffisante/perfectible mais elle est

TANGIBLE ET REELLE



Quels enseignements apportés par les cas réels ?

Si la gestion à mettre en œuvre pour rechercher et traiter une source de pollution se faisait en se basant d'abord et avant tout sur **une définition intrinsèque** de la source de pollution, par exemple celle du « glossaire » :

Source (de pollution) : terme générique désignant une entité (spatialement délimité, foyer) ou un ensemble d'entités dont les caractéristiques ou les effets permettent de les considérer comme à l'origine de nuisance ou de danger. Il s'agit en général de zones où des substances dangereuses, des déchets ont été déposés stockés ou éliminés...

Il est à craindre que la gestion des cas aujourd'hui présentés eut été tout autre et certainement pas aussi bénéfique pour l'environnement



Quels enseignements apportés par les cas réels ?

Si la gestion à mettre en œuvre pour rechercher et traiter une source de pollution se faisait en se basant sur les seules considérations :

- d'impacts sanitaires et/ou environnementaux,
- surtout si les impacts sont « potentiels » et non avérés,
- sans considérer le panel des techniques aujourd'hui disponibles

Il est à craindre que nombre de « zones imprégnées de substances dangereuses » ne soient laissées en place...pour bien longtemps.



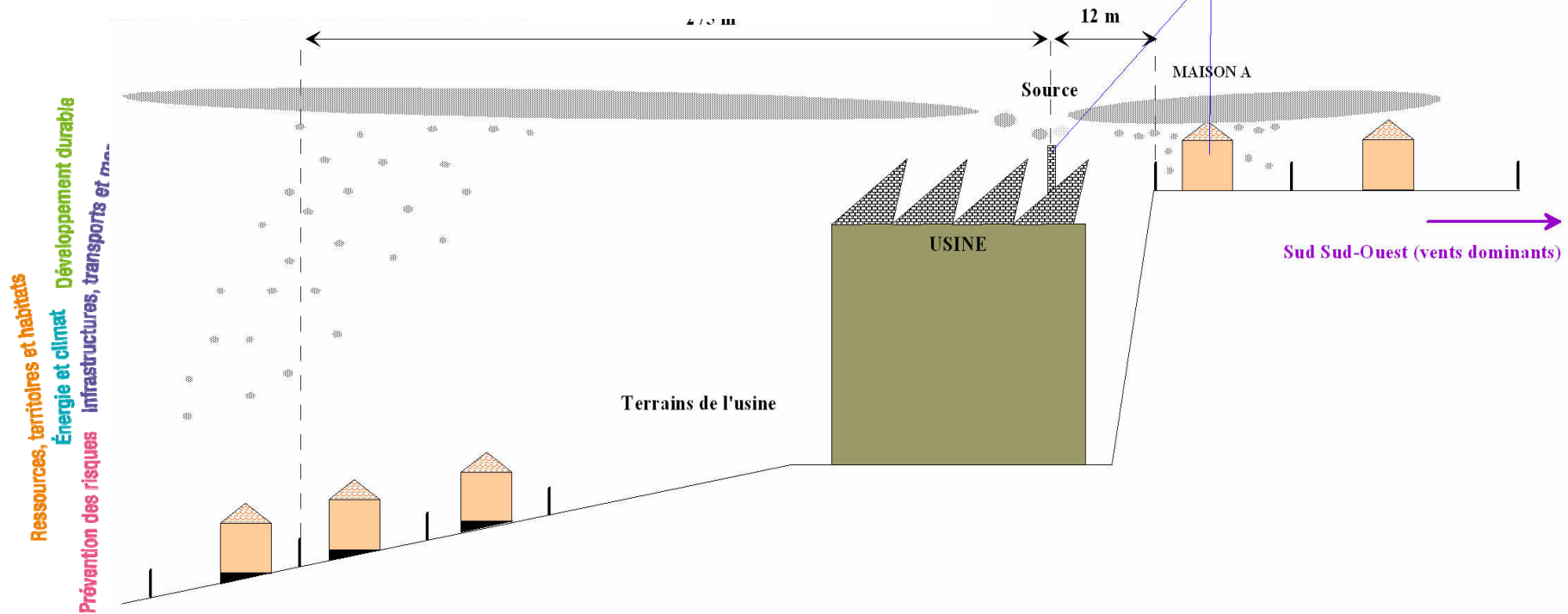
Le bon sens et la raison...

Une usine mise en service alors que **le décret impérial du 15 octobre 1810** relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode était en vigueur ...qui a survécue :

- ❑ à la loi du 19 décembre 1917 sur les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes puis,
- ❑ à la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement et, enfin
- ❑ à la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

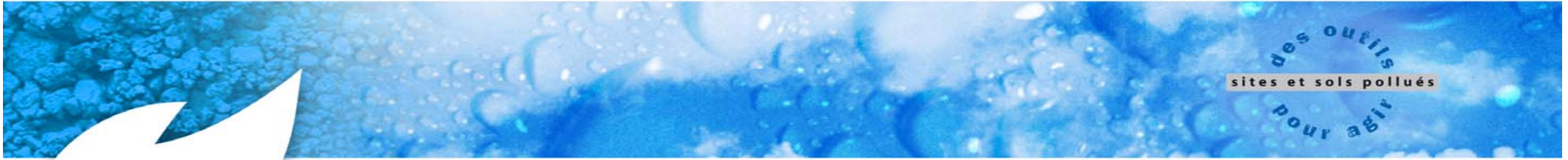


Est-il raisonnable d'avoir construit/autorisé la construction, en 2005, d'un lotissement et notamment d'une habitation à moins de 12 m des cheminées de cette usine ?



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
infrastructures, transports et m...

Schéma conceptuel sans échelle



Conclusion

Mythes, utopies

et (**dures**) réalités...



des outils
pour
sites et sols pollués

Mythe du XVI^{ème} siècle ... le mythe « du bon sauvage », des hommes vivant « naturellement » de Monsieur Montaigne...

Mythe du XVIII^{ème} siècle ... le mythe de l'âge d'or et de l'état de nature défini par Monsieur Rousseau

Mythe du XIX^{ème} siècle ... la connaissance scientifique exhaustive permet de tout comprendre et contrôler : Auguste Comte

Mythe du XXI^{ème} siècle ... après 200 ans de passé industriel, il faudrait dépolluer, sans discernement, les sols pour un retour à l'état « du bon sauvage » de Monsieur Montaigne ou à l'état de nature de Monsieur Rousseau

Ressources, territoires et habitats
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer



des outils
sites et sols pollués
rigor
mod

Dures réalités

Une première réalité : un milieu qui a été pollué le restera bien longtemps... **il est utopique** d'espérer la/les solutions miracles, idéales pour tous les enjeux à protéger et, surtout, qui permettent le retour à l'état « du bon sauvage » de Monsieur Montaigne ou à l'état de nature de Monsieur Rousseau, en utilisant la méthode de M Comte

Une deuxième réalité : traiter le problème, surtout quand des solutions « radicales » sont mises en œuvre, conduit **de toute manière à polluer ailleurs...**

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer



des outils
sites et sols pollués
pour agir

Dures réalités

Une autre réalité : en 2008, polluer des milieux ou laisser des milieux pollués n'est pas admissible, alors qu'il existe **une panoplie de techniques éprouvées** qui permettent, **avec discernement**, non seulement :

- de dépolluer (partiellement) des milieux pollués
- mais surtout d'éviter de polluer les milieux



Pourquoi une politique de gestion des risques suivant l'usage ?

Pourquoi une politique de prévention de la pollution des milieux ?

une caractéristique particulière du milieu sol : milieu de transit des pollutions de toute nature avec un effet de persistance des polluants

deux enjeux bien distincts et différents à gérer en même temps :

✓ **LE PASSE INDUSTRIEL, HERITAGE COLLECTIF** : LA GESTION DES RISQUES SUIVANT L'USAGE

✓ **L'AVENIR** : LA PREVENTION DES ATTEINTES AUX MILIEUX



des outils
pour agir
sites et sols pollués

Pourquoi une politique de gestion des risques suivant l'usage ?

Les pollutions historiques, HERITAGE COLLECTIF : LA GESTION DES RISQUES SUIVANT L'USAGE

- ❑ ne s'oppose pas à rechercher et à traiter les **sources** de pollution
 - en tenant compte des techniques de dépollution et de leur coût, à l'identique de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement
- ❑ dans le même temps, elle permet de laisser en place **des pollutions**
 - si les pollutions, les voies de transfert sont maîtrisées
 - et à condition de garder la mémoire des pollutions
- ❑ **doit se baser sur un bilan environnemental global pour permettre une gestion équilibrée et transparente**



Pourquoi une politique de prévention de la pollution des milieux ? Ne pas recommencer les erreurs, faire perdurer les pratiques du passé...

□ Il s'agit de préserver L'AVENIR et de **PREVENIR LES ATTEINTES AUX MILIEUX**

- Il s'agit d'appliquer TOUTE la réglementation sur les installations classés y compris la surveillance environnementale
- et non de polluer/laisser polluer pour ensuite gérer suivant l'usage !!!

□ Si défaillance de la prévention : mise en œuvre des mesures appropriées pour réparer les dommages et revenir à l'état initial